



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 248-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.368

Déposée le : 01.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PSA)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -

Changement de tempo pour le transfert de Moutier ?

Par la presse du jour, le public a pris connaissance du déménagement de l'Ecole de Maturité Spécialisée (EMSp) dès la rentrée d'août 2022 au Gymnase français de Bienne. Alors que le processus de séparation est à peine entamé, il est pour le moins surprenant de voir le canton de Berne, par l'entremise du responsable du projet « Avenir Berne romande », monsieur M. Annoni, se désengager, de manière unilatérale, de la commune de Moutier.

Après l'« *adagio ritardando* », serions-nous passé au « *vivace furioso* » ? Vouloir favoriser un transfert aussi rapide que possible de la commune de Moutier dans la République et Canton du Jura, mais aussi lentement que nécessaire est certes souhaitable et souhaité. Toutefois, la démarche ne peut être unilatérale, par définition, elle doit être concertée avec les principaux acteurs, en particulier la commune de Moutier.

Alors oui certes, dans la première procédure de consultation, le déplacement futur de cette école n'était pas contesté. Toutefois, Moutier fait, pour l'instant, encore toujours partie à part entière du canton de Berne. En réponse à une motion, le gouvernement assurait que la cité sécessionniste ne serait pas préteritée durant la phase des négociations. Malheureusement, nous assistons déjà à la deuxième annonce de désengagement, alors que les discussions bi- ou tripartites n'ont pas encore véritablement débutées, après celle de l'abandon du CRISM.

Quand bien même ce changement de lieu peut représenter certains avantages, les décisions consécutives au départ de la commune prévôtoise doivent se faire en concertation avec les acteurs concernés. La culture du dialogue doit être une ligne directrice dans ce processus.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement a-t-il été informé de la décision de déménager illico presto l'EMSp ?

2. Les autorités concernées par la problématique du transfert de la cité prévôtise, telles la commune, mais aussi le CJB ou la DAJ, ont-elles été averties ?
3. Pourquoi retirer cette école de Moutier, alors que le processus de séparation n'a pas véritablement débuté ?
4. Le gouvernement peut-il s'engager solennellement à ce que Moutier ne soit pas discriminée pendant la phase de négociations tripartites pour régler son départ ?

Motivation de l'urgence : Suite à l'annonce publique, les explications pour donner la position du gouvernement sont impératives !

Destinataires

– Grand Conseil